



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
29 avril 2022  
Français  
Original : anglais

---

### Application de la résolution [2576 \(2021\)](#)

#### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2576 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Secrétaire général a été prié de rendre compte tous les trois mois des progrès accomplis par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) dans l'exécution du mandat qui lui a été confié. On y trouvera un compte rendu des principaux faits nouveaux ayant trait à l'Iraq et des activités menées par les organismes des Nations Unies dans ce pays depuis le précédent rapport ([S/2022/103](#)) du 10 février 2022, et l'exposé présenté le 24 février 2021 au Conseil de sécurité par la Représentante spéciale pour l'Iraq du Secrétaire général et Chef de la MANUI.

#### II. Résumé des principaux faits politiques nouveaux

##### A. Situation politique

2. Le processus de formation du gouvernement en Iraq est demeuré dans l'impasse durant la période considérée. Le 1<sup>er</sup> mars 2022, la Cour suprême fédérale a déclaré « invalide » la décision prise le 8 février par la présidence de la Chambre des députés de rouvrir provisoirement le dépôt des candidatures à la présidentielle. Cette décision était intervenue à l'issue de la suspension par la Cour de la candidature d'un prétendant du Parti démocratique du Kurdistan le 6 février (suspension qui a été confirmée par la suite le 13 février) et faute de quorum à la séance du 7 février, au cours de laquelle la Chambre devait élire un président. La Cour a décrété que la réouverture du dépôt de candidatures à la présidentielle ne pouvait se faire que sur instruction de la Chambre, dont la présidence n'était pas habilitée à prendre une telle décision. Par conséquent, le 5 mars, au lieu d'élire un nouveau Président de la République, comme prévu, les parlementaires ont mis à profit la séance pour voter et rouvrir le dépôt des candidatures. Le vote présidentiel a été par la suite fixé au 26 mars.

3. À la séance du Conseil des ministres du 1<sup>er</sup> mars, le Premier Ministre, Mustafa Al-Kadhimi, a noté les « circonstances délicates » que traversait l'Iraq et a demandé aux forces politiques de former un « gouvernement fort et efficace », à même d'assurer la prestation de services au peuple iraquien et d'appuyer la croissance économique. Le 6 mars, à une réunion avec des spécialistes de l'éducation, le



Président, Barham Salih, a demandé à toutes les parties d'adhérer à la Constitution, notant les nombreuses tâches auxquelles le nouveau Parlement et le Gouvernement devraient s'atteler, et a souligné qu'il importait de toute urgence « d'établir une bonne gouvernance [...] au moyen d'un « nouveau contrat politique et social ».

4. Les partis politiques ont entre-temps poursuivi les consultations concernant la formation du gouvernement. Le 27 février, le Bureau du Président de la Chambre des députés a indiqué que des représentants du Bloc sadriste, de l'Alliance Siyada (un groupement sunnite représentant les alliances Azm et Taqaddom) et du Parti démocratique du Kurdistan s'étaient entretenus à Bagdad. À la suite de la réunion, le Parti démocratique du Kurdistan a déclaré que les participants avaient évoqué les derniers faits politiques survenus en Iraq, notamment leur appui au candidat du Parti démocratique du Kurdistan à la présidence. Le Bureau du Président de la Chambre a indiqué que les députés s'étaient réunis à nouveau le 6 mars.

5. Le 10 mars 2022, le bureau du chef du Bloc sadriste, Moqtada Sadr, a annoncé qu'il avait appelé le chef de la Coalition Daoulat el-Qanoun, Nouri al-Maliki. M. Sadr s'est également entretenu par téléphone tour à tour avec les chefs de l'Alliance Siyada et du Parti démocratique du Kurdistan pour « évoquer des questions importantes liées à la situation actuelle en Iraq ». Le 11 mars, dans les médias sociaux, le Président a salué « l'initiative politique visant à surmonter l'état de paralysie constitutionnelle ». Il a également souligné que son devoir était « d'appuyer les mesures nationales prises pour répondre aux exigences constitutionnelles et de lancer la formation d'un gouvernement compétent ». Le Premier Ministre a pour sa part fait une déclaration dans laquelle il a noté que « les forces, partis et personnalités nationales issus du processus électoral démocratique » devaient assumer la responsabilité de protéger « la voie nationale » en « mettant fin aux blocages politiques et en formant un gouvernement qui s'acquitte de ses obligations ».

6. Le 12 mars, les médias ont rapporté que M. Sadr avait organisé une réunion avec les chefs de l'Alliance Siyada et des représentants du Cadre de coordination politique chiite. Par la suite, Khamis al-Khanjar, chef de l'Alliance Siyada, a remercié M. Sadr de son initiative dans une déclaration dans laquelle il a souligné l'importance d'un dialogue national et formulé le vœu de voir la réunion déboucher sur la formation d'un « gouvernement fort ». Dans un message posté par la suite dans les médias sociaux, M. Sadr a de nouveau préconisé un « gouvernement de majorité nationale ». Le 13 mars, le Cadre de coordination a déclaré qu'il s'était réuni pour s'entretenir de la poursuite du dialogue politique qui était nécessaire pour parvenir à un accord sur la formation d'un « gouvernement au service de la nation », qui préserve les droits de la plus grande composante sociale ainsi que d'autres composantes respectées ».

7. Le 23 mars, le Bloc sadriste a annoncé la formation de l'Alliance pour le salut de la nation, composée du Bloc sadriste, de l'Alliance Siyada et du Parti démocratique du Kurdistan. À un point de presse à Bagdad, le Bloc a affirmé que l'Alliance pour le salut de la nation était « le plus grand bloc parlementaire » et déclaré qu'elle « s'emploierait à former un gouvernement de majorité nationale « qui l'emporte sur le recours à la force ».

8. Dans un entretien télévisé accordé le même jour, Nouri al-Maliki a affirmé que le Cadre de coordination était le plus grand bloc, mais qu'il ne formerait pas de gouvernement « sans le deuxième parti ». Il a également prédit qu'un quorum ne serait pas atteint à la séance parlementaire consacrée à l'élection d'un président. Le 24 mars, le Cadre de coordination a promis de poursuivre le dialogue avec les autres parties pour « unifier [...] les stratégies et parvenir [...] à des accords ».

9. Le 26 mars, la Chambre des députés a tenu une séance en vue de l'élection du Président de la République. Le quorum requis de deux tiers (220 députés sur 329) n'a

cependant pas été atteint. Le Président de la Chambre a donc reporté les élections jusqu'au 30 mars et l'ordre du jour parlementaire a été modifié de façon à permettre l'examen de la proposition de loi en première lecture sur l'aide d'urgence pour la sécurité alimentaire et le développement. Elle a été examinée en deuxième lecture le 28 mars.

10. Le 30 mars, la Chambre des députés n'a toujours pas réussi à élire un nouveau président, faute de quorum, selon le Président de la Chambre. Dans une déclaration publiée le même jour, M. Maliki a confirmé la position du Cadre de coordination et de ses alliés en tant que « tiers garant » et indiqué que le Cadre publierait bientôt une « initiative » pour proposer une solution. M. Sadr, pour sa part, s'est prononcé dans une déclaration publiée le même jour contre un « gouvernement fondé sur le consensus ».

11. Dans un message publié le 31 mars, M. Sadr a affirmé qu'à l'issue de sa « victoire sans précédent », l'Alliance pour le salut de la nation avait été « la première à pouvoir former le plus grand bloc » parlementaire et a fait valoir que d'autres alliances entravaient les efforts de formation du gouvernement. Il a offert aux partis qu'il a qualifiés de « tiers de blocage » la possibilité de négocier la formation d'un gouvernement de majorité nationale, sans le Bloc sadriste, leur accordant un délai de 40 jours pour ce faire, à compter du 3 avril. Ses partenaires de l'Alliance pour le salut de la patrie ont publié une déclaration commune le 1<sup>er</sup> avril, dans laquelle ils se sont félicités de sa démarche et ont annoncé leur adhésion à l'Alliance. Ils ont également formulé l'espoir qu'un accord soit trouvé au sein de la « famille chiite » pour accepter le candidat du Bloc sadriste au poste de Premier Ministre et pour convenir d'une plateforme gouvernementale qui serait appuyée par les principales composantes.

12. Le Cadre de coordination a pour sa part annoncé le 1<sup>er</sup> avril sa propre initiative pour surmonter l'impasse politique, qu'il exposerait en détail lors d'un dialogue avec « les forces politiques ». Il a déclaré qu'elle comportait notamment un attachement aux dispositions de la Constitution, le choix d'un Premier Ministre par la voie d'un comité conjoint constitué du Cadre de coordination et du Bloc sadriste et un vaste accord sur un programme gouvernemental, entre autres priorités.

13. Les activités se sont entre-temps poursuivies au sein des institutions. À sa séance du 28 février, la Chambre des députés a accueilli le Ministre des finances, Ali Allawi, qui avait été initialement convoqué le 19 février. Le Ministre a expliqué les raisons de la dévaluation du dinar iraquien en décembre 2020 et son effet sur les réformes économiques. Il a noté que la dévaluation avait permis d'accroître les recettes publiques de 23 % et souligné que l'Iraq avait réduit sa dette extérieure de 4 milliards de dollars en 2021. Il a également expliqué que d'autres facteurs avaient concouru à la hausse des prix sur le marché iraquien, tels que l'augmentation mondiale des prix des denrées alimentaires depuis 2020. À la même session, le Président de la Chambre a encouragé les blocs parlementaires à accélérer la formation des commissions à la Chambre des députés.

14. Le 2 mars, la Cour suprême fédérale a déclaré « invalide » le décret du Premier Ministre du 27 août 2020 portant création d'une commission d'enquête sur « la corruption et les infractions graves » (27 août 2020) et a ordonné son « abrogation » immédiate. Elle a décrété qu'il violait les dispositions de la Constitution relatives à « la liberté et à la dignité humaine », au principe de séparation des pouvoirs et à l'indépendance du pouvoir judiciaire. Il a également été énoncé dans le décret que la formation de la commission constituait une ingérence dans les travaux de la Commission de l'intégrité, qui avait été créée en tant qu'organe indépendant, de façon constitutionnelle, pour lutter contre la corruption. Dans une clarification le 7 mars, la Cour a déclaré que la lutte contre la corruption exigeait « l'adhésion aux règles constitutionnelles et juridiques, le respect de l'état de droit [et] l'appui à toutes les

institutions autorisées par la Constitution et la loi ». Elle a insisté également sur la nécessité de faire montre de volonté politique et de pouvoir compter sur un personnel compétent et impartial pour lutter contre la corruption.

15. Dans un contexte de hausse des prix des produits de base, la sécurité alimentaire a été une préoccupation du Gouvernement. Le 6 mars, le Premier Ministre a présidé une réunion d'urgence des ministres et conseillers compétents pour examiner les moyens d'assurer la sécurité alimentaire, compte tenu notamment du conflit en Ukraine. Les Ministres ont été chargés d'assurer des stocks stratégiques de denrées alimentaires de base et les quotas d'eau nécessaires à la production agricole. À une séance ordinaire le 8 mars, le Conseil des ministres a approuvé des mesures visant à accompagner les groupes vulnérables et à atténuer l'effet national de la hausse des cours mondiaux. Le Conseil national de sécurité s'est ensuite penché sur la question le 9 mars à une réunion durant laquelle le Premier Ministre a ordonné aux services de sécurité de sévir contre les profiteurs.

16. Le 24 février, le Président de la Région du Kurdistan, Nechirvan Barzani, a signé un décret fixant au 1<sup>er</sup> octobre 2022 la date des sixièmes élections parlementaires et informant les autorités compétentes, dont le Parlement de la Région du Kurdistan, le Gouvernement de la Région du Kurdistan et la Haute Commission électorale indépendante de la Région du Kurdistan, de la nécessité d'entamer les préparations électorales. Le 27 février, le Premier Ministre du Gouvernement de la Région du Kurdistan, Masrour Barzani, a promulgué un décret enjoignant au Conseil des ministres de la Région du Kurdistan et à toutes les institutions compétentes de coopérer avec la Haute Commission pour les élections et le référendum de la Région du Kurdistan, notamment par la fourniture d'une aide budgétaire et de toute autre aide nécessaire, en vue des élections.

## **B. Relations entre Bagdad et Erbil**

17. Le 28 février 2022, le Président de la Région du Kurdistan, Nechirvan Barzani, le Premier Ministre du Gouvernement de la Région du Kurdistan, Masrour Barzani, le Président du Parlement de la Région du Kurdistan, Rewaz Faëq, et le Président du Conseil judiciaire de la Région du Kurdistan, Abdul-Jabbar Aziz Hasan, se sont entretenus à Erbil de la décision de la Cour suprême fédérale du 15 février de déclarer inconstitutionnelle la loi sur le pétrole et le gaz (2007) de la Région du Kurdistan. Le Président de la Région du Kurdistan, le Premier Ministre de la Région du Kurdistan, le Président du Parlement de la Région du Kurdistan et le Président du Conseil judiciaire de la Région du Kurdistan ont par la suite déclaré que la décision de la Cour suprême fédérale était « inacceptable » et constituait « indirectement » [...] une [...] « modification de la Constitution ». Elles ont affirmé que la Région du Kurdistan « épuiserait tous les moyens juridiques disponibles » pour protéger ses pouvoirs et ses droits constitutionnels. Elles ont également déclaré que le Gouvernement de la Région du Kurdistan demeurerait résolu à régler ces questions avec le Gouvernement fédéral, conformément à la Constitution.

18. Le 3 mars, à un point de presse à Erbil, le Premier Ministre, Masrour Barzani, a réaffirmé la position du Gouvernement de la Région du Kurdistan selon laquelle la décision de la Cour suprême fédérale était une « manœuvre politique » et une « violation flagrante de la Constitution iraquienne ». Il a affirmé que la loi sur le pétrole et le gaz (2007) était conforme à la Constitution, estimant que « la gestion du pétrole et du gaz ne relevait pas des pouvoirs exclusifs du gouvernement fédéral » énoncés dans l'article 110. Il a demandé une reprise des pourparlers entre Bagdad et Erbil sur une loi de partage des recettes.

19. Le 11 avril, le Ministère fédéral du pétrole a indiqué qu'une première réunion s'était tenue à Bagdad entre le Ministère et une délégation représentant le Gouvernement de la Région du Kurdistan. Avant la réunion, le 6 avril, le Gouvernement de la Région du Kurdistan avait indiqué que les délégations s'entretiendraient du « resserrement de la coordination et de la coopération dans les domaines du pétrole et de l'énergie, sur la base de la Constitution ». À un point de presse tenu après la réunion, le Ministre fédéral du pétrole, Ihsan Abdul-Jabbar Ismail, a déclaré que la délégation kurde était partie se concerter avec le Gouvernement de la Région du Kurdistan « afin de lancer un nouveau cycle de dialogues et de pourparlers ». Pour sa part, le chef de la délégation représentant le Gouvernement de la Région du Kurdistan, Khaled Shwani, a déclaré que des mécanismes avaient été proposés pour élaborer un plan permettant d'aborder pleinement la question du pétrole.

### C. Conditions de sécurité

20. Daech a continué de mener des attaques asymétriques durant la période considérée, principalement dans les provinces d'Anbar, de Bagdad, Babel, Diyala, Kirkouk, Ninive et Salaheddine. Du 24 février au 2 avril 2022, 69 attaques, visant principalement les forces de sécurité, lui ont été attribuées. Les forces de sécurité iraqiennes ont continué de lutter contre le terrorisme, en réponse à l'activité de Daech.

21. Le 13 mars, le Ministère de l'intérieur du Gouvernement de la Région du Kurdistan a rapporté que « au moins 12 missiles balistiques » avaient visé des secteurs résidentiels civils » situés « aux alentours du nouveau complexe du Consulat des États-Unis d'Amérique à Erbil », faisant des dégâts matériels et « blessant légèrement » un civil. Une enquête a été ouverte. Le même jour, le Corps des gardiens de la révolution islamique iranienne a revendiqué la responsabilité de l'attaque, disant qu'elle avait « visé » un « centre stratégique » israélien à Erbil à l'aide de « missiles à guidage de précision ». L'attaque a été condamnée par le Président, le Premier Ministre et le Président de la Chambre des députés d'Iraq, le Président et le Premier Ministre de la Région du Kurdistan et d'autres responsables. Le Conseil national de sécurité fédéral a déclaré que l'attaque qui avait « visé la ville d'Erbil en Iraq » constituait une « attaque contre le principe de bon voisinage entre l'Iraq et l'Iran » et une violation du droit international et des normes internationales, et a indiqué que le Conseil avait demandé des « explications franches et claires » à la République islamique d'Iran et attendait que "la direction politique iranienne » dénonce cette « agression ». Le 13 mars également, le Ministère des affaires étrangères a convoqué l'Ambassadeur de la République islamique d'Iran et l'a informé que le Gouvernement iraquien avait dénoncé l'attaque. Le 14 mars, par l'intermédiaire de son cabinet, le Premier Ministre a ordonné la formation d'une commission d'enquête qui serait placée sous l'autorité du Bureau du Conseiller à la sécurité nationale. Le 15 mars, la Chambre des députés a également annoncé qu'une commission parlementaire avait été créée pour enquêter sur l'attaque et s'était rendue à Erbil le même jour. Le 17 mars, le Ministre de l'intérieur du Gouvernement de la Région du Kurdistan, Rebar Ahmed Khalid, s'est entretenu avec la commission à Bagdad. Selon une déclaration de la Chambre des députés, il a indiqué que les services de renseignement israéliens n'étaient pas présents dans la Région du Kurdistan et que l'attaque avait visé le domicile d'un homme d'affaires kurde.

22. Du 24 février au 2 avril, 13 attaques ont été signalées contre des camions appartenant à des entreprises iraqiennes chargées de transporter des fournitures destinées à la Coalition internationale contre Daech, dans les provinces d'Anbar, de

Dhi Qar, Mouthanna, Qadissiyé et Salaheddine. Aucune victime n'a été signalée et aucune revendication de responsabilité n'a été faite.

23. Le 17 mars, la Cellule d'information sur la sécurité a rapporté que quatre roquettes avaient frappé la base aérienne de Balad (province de Salaheddine). Aucune victime et aucun dommage n'a été signalé et aucune revendication n'a été faite.

24. Le 6 avril, la Cellule d'information sur la sécurité a signalé que trois roquettes avaient atterri dans une zone proche de la raffinerie de pétrole de Kawergosk (province d'Erbil). On ne déplore ni victime ni dégâts et aucune revendication n'a été faite.

25. Le Ministère turc de la défense a indiqué des opérations en cours contre des cibles du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) dans le nord de l'Iraq pendant la période considérée.

#### **D. Faits nouveaux survenus aux niveaux régional et international**

26. L'Iraq a continué de dialoguer avec la communauté internationale sur toute une série de questions, notamment la sécurité, le commerce, l'énergie, les ressources en eau et les problèmes environnementaux.

27. Le 26 février 2022, le Président de la Chambre des députés, Mohammed al-Halbousi, a été reçu à Istanbul par le Président de la Turquie, Recep Tayyip Erdoğan. Le Bureau du Président de la Chambre a indiqué que les entretiens avaient porté sur la coopération et la coordination bilatérales dans tous les domaines, notamment les questions économiques et commerciales, la facilitation des visas concernant les ressortissants irakiens et le soutien à l'action irakienne de lutte contre le terrorisme. Le Bureau du Président de la Chambre a également déclaré que M. Erdoğan avait affirmé son appui à l'Iraq et à ses « institutions constitutionnelles ».

28. Le Premier Ministre, Mustafa al-Khadhimi, s'est rendu en Jordanie le 25 mars où il a été reçu par le roi Abdallah II. Comme l'a rapporté le Cabinet du Premier Ministre, les entretiens ont porté sur les relations bilatérales et « la crise économique mondiale et les moyens d'en surmonter les répercussions ». Le Premier Ministre a assisté le même jour à une réunion avec le Roi Abdallah II, le Président de l'Égypte, Abdel Fattah Al Sisi, le Prince héritier d'Abou Dhabi, cheik Mohammed Bin Zayed Al Nahyan, et le Ministre d'État saoudien, Turki bin Mohammed Al Saud. Elle a porté sur le « renforcement de l'action arabe commune » « visant à atténuer les effets de la crise économique dans les secteurs de la sécurité alimentaire et de l'énergie », entre autres questions.

29. Selon le Cabinet du Premier Ministre de la République arabe syrienne, le Premier Ministre de l'Iraq, Mustafa Al-Kadhimi s'est entretenu le 2 mars avec son homologue syrien, Housain Alarnous, pour envisager les moyens de renforcer la coopération bilatérale, notamment dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie, des services, de l'économie, du commerce, de l'énergie et de l'eau. Le même jour, la présidence syrienne a indiqué que le Président de la Commission de la mobilisation populaire, Falih al-Fayyad, avait été reçu par le Président de la République arabe syrienne, Bachar el-Assad. Selon la présidence syrienne, ils se sont entretenus de la coopération bilatérale, notamment du contrôle des frontières et de la lutte contre les organisations terroristes dans les zones frontalières.

30. Le Premier Ministre s'est également entretenu le 13 mars avec le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, Anthony Blinken. Selon le Cabinet du Premier Ministre, les parties ont passé en revue les nouveaux faits qui se sont produits sur les plans bilatéral, régional et international. M. Blinken s'est également entretenu le

même jour avec le Premier Ministre du Gouvernement de la Région du Kurdistan. Le 30 mars, le Président de la Région du Kurdistan a indiqué avoir reçu une lettre du Président des États-Unis, Joseph Biden, dans laquelle ce dernier « condamnait la « récente attaque aux missiles » et faisait part de « l'attachement constant de son gouvernement à la stabilité à long terme de l'Iraq et de la Région du Kurdistan ».

31. Le 27 février, l'Observatrice en chef de la Mission d'observation électorale de l'Union européenne, Viola von Cramon, a présenté le rapport final de la Mission lors d'un point de presse à Bagdad et s'est entretenue avec le Président, entre autres responsables.

32. Le Vice-Président et chef de la Fondation des martyrs et des anciens combattants de la République islamique d'Iran, Seyyed Amir Hossein Ghazizadeh Hashemi, s'est rendu à Bagdad les 1<sup>er</sup> et 2 mars. Il s'est entretenu séparément avec le Président, le Premier Ministre et le Président de la Chambre des députés d'Iraq, le Président du Conseil judiciaire suprême, Faëq Zaidan, et le chef de la Fondation des martyrs d'Iraq. Les entretiens ont porté sur le renforcement des relations bilatérales, notamment en matière d'investissement.

33. Du 6 au 9 mars, la Sous-Secrétaire d'État adjointe aux affaires Iran-Iraq des États-Unis, Jennifer Gavito, s'est rendue en Iraq. À Bagdad, elle a rencontré séparément le Premier Ministre, le Président de la Chambre des députés, le Ministre des affaires étrangères et le Conseiller à la sécurité nationale. Les points évoqués comprenaient les moyens de renforcer la coopération entre Bagdad et Washington, ainsi que la situation politique en Iraq. Se rendant à Erbil, le 9 mars, elle a été reçue séparément par le Président de la Région du Kurdistan, le Premier Ministre du Gouvernement de la Région du Kurdistan et le Président du Parti démocratique du Kurdistan. Les parties se sont entretenues notamment de la coopération bilatérale et de l'importance de continuer de s'employer à lutter contre Daech.

34. Le 29 mars, le Ministre luxembourgeois des affaires étrangères et européennes, Jean Asselborn, s'est entretenu séparément à Bagdad avec le Président, le Premier Ministre, le Président de la Chambre des députés et le Ministre des affaires étrangères d'Iraq. Le 30 mars, à Erbil, il a rencontré séparément le Président de la Région du Kurdistan, le Chef du Département des relations extérieures du Gouvernement de la Région du Kurdistan et le Président du Parti démocratique du Kurdistan. Ils ont abordé la question du renforcement des relations bilatérales et la situation politique en Iraq et dans la région.

35. Du 5 au 7 mars, le Ministère des ressources en eau a organisé la deuxième Conférence internationale sur l'eau de Bagdad, sur le thème « Eau et changements climatiques », appuyée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme alimentaire mondial (PAM). Le Ministre du Plan, Khaled Battal al-Najm, représentant le Premier Ministre, a insisté dans son discours sur les menaces qui pesaient sur l'Iraq et sur l'importance de la gestion de l'eau et préconisé une coordination régionale. Il a également annoncé la création d'un comité chargé de superviser la préparation d'un « livre vert » sur les stratégies nationales de lutte contre les changements climatiques. Durant la Conférence, les séances ont porté sur les questions relatives à la gestion de l'eau, aux changements climatiques et à la pénurie d'eau, ainsi qu'aux eaux transfrontalières. Dans les recommandations publiées à l'issue de la Conférence, la nécessité d'une gestion intégrée des ressources en eau et d'une coopération au niveau des bassins hydriques a notamment été soulignée, entre autres questions, tout comme les moyens d'atténuer les changements climatiques et de s'y adapter.

36. Le Ministre iraquien des affaires étrangères a participé le 9 mars à la 157<sup>e</sup> session ordinaire du Conseil de la Ligue des États arabes et a tenu le même jour une réunion tripartite avec ses homologues égyptien et jordanien afin d'examiner la coopération, la coordination et l'intégration dans divers domaines. Il a également assisté à la quarante-huitième session du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la coopération islamique qui s'est tenue à Islamabad le 22 mars et au Forum de Doha qui s'est déroulé les 26 et 27 mars. Il s'est rendu en outre à Moscou et à Varsovie les 4 et 5 avril dans le cadre du Groupe de contact ministériel arabe sur la crise en Ukraine, relevant du Conseil de la Ligue.

37. L'Iraq a également participé à la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) qui s'est tenue à Nairobi du 28 février au 2 mars. Le Ministère des affaires étrangères a noté que la délégation iraquienne avait tenu plusieurs réunions bilatérales avec les pays participants pour « coordonner les positions » et avec les responsables du PNUE afin de présenter les mesures adoptées par l'Iraq face aux problèmes environnementaux et aux changements climatiques ou celles portant sur la « revitalisation de la Mésopotamie ». Le Ministre des ressources en eau et d'autres responsables ont également participé au neuvième Forum mondial de l'eau qui s'est tenu à Dakar du 21 au 26 mars.

### **III. Compte rendu des activités de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies**

#### **A. Activités politiques**

38. La Représentante spéciale du Secrétaire général a continué d'offrir ses bons offices dans le cadre du dialogue consécutif aux élections, se réunissant avec les chefs des partis politiques et les parties prenantes aux élections, y compris les dirigeants de la Région du Kurdistan. Consciente de l'urgence de la situation, elle a mis l'accent sur la nécessité pour tous les acteurs politiques de s'atteler rapidement à la formation d'un gouvernement afin de relever les problèmes pressants auxquels l'Iraq faisait face.

39. La Représentante spéciale a également continué d'offrir ses bons offices au Gouvernement fédéral et au Gouvernement de la Région du Kurdistan pour régler les questions en suspens, soulignant l'importance d'un dialogue institutionnalisé pour parvenir à des solutions convenues d'un commun accord, dans un esprit de coopération véritable.

40. Dans une déclaration, la Représentante spéciale a fermement condamné l'attentat perpétré à Erbil le 13 mars, demandant aux Iraquiens de s'unir contre tout acte violant la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq.

41. À la suite de sa visite dans les zones marécageuses d'Iraq et dans la cité antique d'Our en février, la Représentante spéciale a souligné qu'il importait d'avoir une prise en main commune par l'ensemble de la classe politique, en ce qui concernait les dangers actuels de la pénurie d'eau. Elle a décrit la salinisation de l'eau et des sols, la désertification et la disparition des terres arables comme étant des préoccupations environnementales existentielles et a souligné les risques associés, tels que la pauvreté, le déplacement, l'instabilité et les possibilités de conflit.

42. Entre-temps, la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général chargée des affaires politiques et de l'assistance électorale s'est mobilisée auprès des parties prenantes iraquiennes sur la question de la participation des femmes à la vie politique et de la violence fondée sur le genre dans la phase qui a suivi les élections. Le 7 mars,

elle a annoncé la publication d'un rapport comportant une analyse des questions de genre concernant les élections de 2021. Elle a insisté sur les résultats remarquables des candidates irakiennes qui avaient obtenu plus de sièges parlementaires que le quota requis au terme de la Constitution, démontrant ainsi leur capacité de gagner selon leurs propres mérites. Elle a encouragé les partis politiques à concrétiser ces résultats par la nomination de femmes à des postes de haut rang dans le prochain gouvernement.

43. Du 28 février au 2 mars 2022, la Représentante spéciale adjointe a tenu une série de réunions à Erbil et à Souleïmaniyé avec les partis politiques de la Région du Kurdistan pour s'entretenir de questions clés liées aux élections qui doivent se dérouler dans la région le 1<sup>er</sup> octobre 2022.

## **B. Assistance électorale**

44. Durant la période considérée, la MANUI et la Haute Commission électorale indépendante ont consacré leurs efforts à un examen des élections de 2021 à la Chambre des députés afin de répertorier les enseignements tirés et de formuler des recommandations visant à améliorer les processus et les capacités, dans la perspective d'élections futures. Dans ce contexte, du 27 au 30 mars, la MANUI et la Commission électorale ont tenu conjointement un atelier sur les enseignements tirés à Souleïmaniyé, durant lequel ont été présentés les résultats des ateliers préparatoires sur diverses questions électorales, notamment des recommandations portant sur le renforcement des capacités de la Commission électorale de planifier et d'organiser de futures activités électorales. Les participants à l'atelier ont également examiné les bonnes pratiques permettant de promouvoir la participation des femmes aux processus électoraux, la MANUI et la Commission électorale soulignant l'importance d'une collecte régulièrement mise à jour de données ventilées par genre et par sexe sur les électeurs, les candidats et les responsables électoraux.

45. Le 23 mars, la MANUI a commencé à tenir des réunions mensuelles avec l'Instance judiciaire électorale afin de réfléchir à la gestion des plaintes et des recours, liés aux élections de 2021 à la Chambre des députés, et d'examiner des recommandations visant à améliorer les systèmes existants en vue de régler les contentieux électoraux en Iraq.

46. Entre-temps, la MANUI a animé à partir du 28 février 2022 des groupes de discussion à l'intention du personnel des bureaux électoraux de la Haute Commission électorale indépendante dans les 18 provinces. Ces discussions ont été les premières d'une série d'activités de renforcement des capacités à mener sur le terrain, avec l'appui de la MANUI, sur des questions telles que le cadre juridique électoral, les opérations, la logistique, la formation et les procédures, la sécurité des élections, les communications, la sensibilisation du public et les contacts avec les acteurs concernés par les élections.

47. En coordination avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le PNUD, la Mission a fait le point de l'exécution des projets d'assistance électorale avec les donateurs. Elle a établi, avec le Bureau, le rapport final concernant la composante surveillance des élections et communication stratégique du projet sur l'appui aux élections du 10 octobre, qu'ils ont communiqué aux donateurs. Le 1<sup>er</sup> mars, la MANUI et le PNUD ont communiqué aux donateurs le rapport descriptif trimestriel sur le projet sur l'appui au processus électoral en Iraq.

### C. Droits humains et état de droit : faits nouveaux et activités

48. Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars, la MANUI a consigné 49 faits qui ont fait au moins 69 victimes parmi les civils (37 morts, dont 11 garçons et 2 filles, et 32 blessés, dont 6 garçons, 3 filles et 2 femmes). Plus de la moitié des personnes ont été touchées par des engins non explosés attribués à des auteurs indéterminés et les autres par des engins attribués principalement à Daech.

49. Le 8 mars, le Comité des droits de l'homme a achevé son examen du sixième rapport périodique de l'Iraq sur l'application des dispositions du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Il a publié le 30 mars une version préalable de ses observations finales, se félicitant du dialogue constructif établi avec la délégation iraquienne de haut niveau. Les observations finales ont évoqué les mesures positives prises par l'Iraq, notamment celles qui avaient pris en considération les principales préoccupations et recommandations du Comité concernant l'application du Pacte.

50. En mars, la MANUI a marqué la Journée internationale des femmes par la tenue de trois tables rondes stratégiques qui ont réuni 54 participants (31 femmes et 23 hommes), dont des représentants de centres consacrés à l'environnement, des défenseurs des droits humains et des représentants de la société civile de huit provinces. Les participants ont présenté des initiatives locales visant à sensibiliser le public à l'égalité des genres et au rôle de premier plan que jouent les femmes dans l'atténuation des effets des changements climatiques et ont recensé des options pour sensibiliser davantage à la lutte contre les effets des changements climatiques.

51. À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, le 21 mars, la MANUI et la Haute Commission iraquienne des droits humains ont organisé une activité à Basra qui a réuni 18 représentants (7 femmes et 11 hommes) des communautés minoritaires d'Iraq, ainsi que des Iraquiens d'ascendance africaine, des représentants des réseaux de défense des droits humains des minorités et des militants de la société civile. Quatre courts métrages iraqiens sur les droits des minorités ont été projetés pour encadrer le débat qui a suivi.

52. Du 6 au 8 mars, la MANUI et le Bureau de lutte contre le terrorisme ont organisé des ateliers de formation des formateurs avec des représentants de l'État, concluant ainsi la troisième phase de l'assistance technique au Gouvernement iraquien sur l'intégration des droits humains dans les opérations antiterroristes. Un autre atelier s'est tenu les 9 et 10 mars afin de promouvoir des démarches conformes aux droits humains et fondées sur les droits humains, à l'intention des responsables de l'application des lois participant aux opérations de lutte contre le terrorisme.

53. Le 22 mars, la MANUI et le réseau iraquien des médias sociaux ont achevé l'exécution de leur projet conjoint sur la sécurité numérique et les droits humains par une table ronde à laquelle ont participé des représentants des autorités iraqiennes, d'entreprises privées et de la société civile. Le débat a porté sur la sécurité des données, la protection en ligne, la protection de la vie privée et l'accès à l'information, tandis que les mesures à prendre ont été énoncées afin de renforcer les droits dans l'espace numérique, en particulier la liberté d'expression.

54. Le rapport intitulé « Les enfants et le conflit armé en Iraq » (S/2022/46) a été examiné le 1<sup>er</sup> mars par le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés. Il comportait des détails sur les six violations graves commises contre 253 enfants, qui ont été confirmées au cours de la période allant d'août 2019 à juin 2021, indiquant une diminution importante des violations contre les enfants.

## D. Assistance humanitaire, stabilisation et développement

55. Au 1<sup>er</sup> mars 2022, environ 1,2 million de personnes étaient toujours déplacées en Iraq, dont 175 029 personnes hébergées dans 25 camps administrés par la Région du Kurdistan et 4 677 personnes dans 1 camp de la province de Ninive. L'ONU et ses partenaires humanitaires se sont attachés, tout comme les principales parties prenantes, à remédier aux insuffisances relatives au financement, qui avaient entraîné des carences sur le plan des services, dans plusieurs camps à la fin de 2021. Le financement a été assuré pour combler les lacunes immédiates concernant les services jusqu'en juin 2022, mais des problèmes demeurent en matière de planification des scénarios à moyen et long terme.

56. Selon l'aperçu des besoins humanitaires de 2022 mené en prévision du Plan d'aide humanitaire 2022, il a été estimé que la situation humanitaire en Iraq s'était considérablement améliorée depuis la fin des opérations militaires de grande ampleur contre Daech en 2017. Le Plan d'aide humanitaire est utilisé, parallèlement au plan national sur le déplacement interne du Gouvernement iraquien et au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, en vue de trouver des solutions durables, concernant les personnes déplacées et les rapatriés. Ces mécanismes permettraient d'aider à renforcer la stabilité et la prospérité futures de l'Iraq, en coopération avec le Gouvernement iraquien et les acteurs de la stabilisation et du développement.

57. Malgré l'amélioration de la situation, d'importants besoins humanitaires subsistent. Le Plan d'aide humanitaire 2022, lancé le 27 mars 2022, vise à assurer la fourniture de services et de programmes vitaux, concernant les personnes déplacées et rapatriées les plus vulnérables dans neuf provinces iraqiennes touchées par le conflit. Dans le cadre du Plan, 400 millions de dollars sont requis pour répondre aux besoins de 991 000 personnes, en accordant une attention particulière à celles qui n'ont pas de pièces d'identité importantes et à celles vivant dans des abris précaires.

58. Le financement de l'aide humanitaire a radicalement diminué. La Coordinatrice des opérations humanitaires a donc demandé au Gouvernement iraquien d'assumer la responsabilité de la prestation des services pour lesquels le financement international demeurait insuffisant, les autres services devant être transférés d'ici à décembre 2022, ou de fournir un financement à l'Organisation des Nations Unies et à ses partenaires pour permettre la poursuite des services humanitaires requis. Le Gouvernement n'a pas encore répondu. La communauté des donateurs est également favorable à un engagement financier plus actif de la part du Gouvernement iraquien.

59. Entre-temps, l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires ont continué d'apporter une assistance aux personnes déplacées, aux rapatriés et aux réfugiés en Iraq. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a fini de distribuer une assistance hivernale sous forme d'aide en espèces, dont plus de 66 000 familles de réfugiés et 45 000 familles déplacées avaient bénéficié au 6 mars. En réponse à une demande du Ministère iraquien des émigrés et des déplacés d'agrandir le camp Djedda 1 dans la province de Ninive pour accueillir 500 familles supplémentaires du camp de Hol d'ici le mois d'avril, l'OIM a lancé des activités de coordination afin d'augmenter la capacité du camp. Le Gouvernement iraquien a autorisé le 3 mars le retour de 82 familles du camp Djedda 1 à Anbar, mais la date des retours reste à confirmer. Parallèlement, en collaboration avec le Ministère de la santé, l'OIM a lancé des campagnes de vaccination contre la maladie à coronavirus (COVID-19) dans les camps de réfugiés de la province de Dahouk les 1<sup>er</sup> et 6 mars et a poursuivi les activités de vaccination dans les provinces d'Anbar, Bagdad, Dahouk, Erbil, Kirkouk et Ninive.

60. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a continué d'épauler les mesures prises par le Gouvernement face à la pandémie. Au 30 mars, quelque 10,3 millions de personnes avaient été vaccinées contre la COVID-19, soit près du quart de la population iraquienne. L'OMS a également continué de consolider le système de santé ainsi que les capacités nationales de préparation face aux risques éventuels à la santé publique. Pour répondre aux besoins sanitaires dans la Région du Kurdistan, l'OMS a livré, au début de mars, 85 tonnes de médicaments et de fournitures médicales essentiels, qui seront distribués aux établissements de santé.

61. L'Iraq faisant partie de l'un des cinq pays prioritaires pour entreprendre l'examen universel de l'état de santé et de préparation, une délégation de haut niveau de l'OMS a entrepris le 10 mars une visite de cinq jours à Bagdad et à Erbil pour mener à bien le processus d'examen. L'initiative visait à promouvoir une coopération nationale et internationale plus efficace afin de renforcer la sécurité sanitaire et les capacités d'intervention.

62. Le 27 février, l'OIM s'est mobilisée auprès des autorités locales de la province de Ninive pour évoquer les moyens d'accélérer la délivrance d'actes de naissance et de preuves de filiation. Les représentants du programme juridique de l'OIM ont plaidé avec succès en faveur de la création de comités formés par l'Institut médico-légal iraquien dont les membres se rendraient dans les divers districts de Ninive pour appuyer les procédures de vérification dans le cadre de la délivrance de pièces d'identité. Le 28 mars, le Bureau de l'état civil, des passeports et de la résidence du Ministère de l'intérieur a annoncé la formation d'un comité afin de promouvoir et d'émettre des pièces nationales d'identité pour les familles déplacées, en accordant la priorité aux cas humanitaires et aux personnes âgées.

63. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a continué de fournir un savoir-faire technique et une aide financière au Système d'information pour la gestion de l'enseignement par la collecte, l'analyse et l'exploitation de renseignements et de données de qualité en vue de l'élaboration de politiques et de programmes adaptés. La mise en place du Système a permis d'atteindre en tout 6 137 écoles (100 %) dans la Région du Kurdistan. Elle se poursuit dans d'autres régions de l'Iraq.

64. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a aidé le Ministère iraquien du plan à revoir et à actualiser la politique démographique nationale iraquienne. Entre-temps, en mars, en coopération avec l'Académie Folke Bernadotte, le Fonds a organisé des sessions de formation dans de multiples provinces destinées aux jeunes sur les principes fondamentaux de la paix et de la sécurité et sur la mise en place d'initiatives de paix dirigées par des jeunes dans leurs provinces respectives. En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), trois centres de jeunesse dans la province de Ninive ont été réaménagés en avril 2022 afin de faciliter l'accès physique des adolescents et des jeunes en situation de handicap.

65. Le Fonds s'est également mobilisé en avril et en mai, auprès du Gouvernement de la Région du Kurdistan pour renforcer la mise en œuvre du signalement obligatoire de la violence fondée sur le genre, en partenariat avec une organisation non gouvernementale locale. Il a également inauguré à Mossoul en mars un centre d'assistance à guichet unique destiné aux femmes rescapées de la violence fondée sur le genre.

66. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a poursuivi ses efforts visant à mettre en place des systèmes d'eau, d'assainissement et d'hygiène résistant aux changements climatiques, en renforçant la climatorésilience dans les établissements de santé et les écoles dans tout l'Iraq, en coordination avec l'OMS et des partenaires dans l'ensemble des provinces. À Basra, avec l'aide de partenaires du

secteur privé, l'UNICEF a continué d'instaurer des activités appuyant la création « d'emplois verts » pour les jeunes et favorisant la fourniture d'une énergie propre dans les écoles et la collecte et l'élimination sûres des déchets médicaux dans les établissements de santé.

67. Le conflit en Ukraine avait gravement entravé les chaînes d'approvisionnement mondiales durant la période considérée, ce qui s'est répercuté négativement sur les prix des denrées alimentaires et les importations de blé, menaçant la sécurité alimentaire de l'Iraq. À ce propos, le PAM a constaté une hausse de 16 % du prix moyen de l'huile végétale en Iraq pendant la première quinzaine de mars, tandis que le prix moyen de la farine de blé augmentait de 9 % au niveau national durant la même période. La hausse du prix de la farine de blé d'une année à l'autre était de 26 %. L'équipe de pays des Nations Unies a continué de surveiller la situation et d'adapter ses activités opérationnelles en conséquence. Du 28 février au 6 mars, la FAO a fourni des compléments alimentaires à 2 000 éleveurs de buffles dans les provinces de Karbala et Najaf, et à 5 000 autres dans les zones marécageuses iraqiennes, ce qui a ainsi amélioré la nutrition du bétail à la suite de l'augmentation du prix de l'alimentation animale.

68. Le programme de renforcement de la résilience du PAM intitulé programme « Assistance alimentaire contre biens communautaires », lancé en avril 2021, a continué d'être appliqué dans les provinces d'Anbar, de Basra, Dhi Qar, Ninive et Salaheddine. En collaboration avec le Gouvernement iraquien et les partenaires des Nations Unies, le PAM a aidé les petits exploitants agricoles par la fourniture d'un accès à l'eau et d'une gestion de l'eau, au moyen de technologies alimentées par l'énergie solaire et de techniques agricoles respectueuses du climat, notamment de systèmes d'irrigation au goutte-à-goutte. Durant la période considérée, le programme a permis d'aider plus de 100 000 personnes directement et près de 290 000 personnes indirectement, par l'intermédiaire du programme « Assistance alimentaire contre biens communautaires ». Parallèlement, la FAO a continué de s'employer à renforcer la résilience, face aux changements climatiques, des ménages vulnérables dans les communautés rurales, notamment en améliorant l'utilisation de l'eau dans l'agriculture et en mettant l'accent sur l'efficacité des systèmes d'irrigation.

69. En partenariat avec le Haut Conseil pour le développement des femmes dans la Région du Kurdistan, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le FNUAP et la MANUI ont célébré la Journée internationale des femmes par une cérémonie sur le thème « Égalité des genres aujourd'hui, pour un avenir durable », qui s'est tenue en présence du Premier Ministre du Gouvernement de la Région du Kurdistan, de représentants du Gouvernement, de diplomates et de représentants de la société civile. Le Premier Ministre a réaffirmé sa détermination de lutter contre la violence à l'égard des femmes, de protéger les droits des femmes et de les aider à accéder à des postes de direction.

70. Le Centre du commerce international a commencé à apporter un soutien technique et consultatif aux stratégies commerciales sectorielles le 24 février et a dirigé du 6 au 16 mars des ateliers avec le comité national chargé de l'adhésion de l'Iraq à l'Organisation mondiale du commerce. Parallèlement, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a donné le 1<sup>er</sup> mars le coup d'envoi d'un projet de sept ans financé par le Gouvernement pour moderniser et automatiser les services douaniers iraqiens.

71. Dans le cadre de l'initiative « Faire revivre l'esprit de Mossoul » mise en œuvre par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la restauration de 100 habitations du patrimoine s'est poursuivie. Par ailleurs, le premier « Festival de musique traditionnelle de Mossoul » appuyé par

l'UNESCO s'est tenu du 24 au 27 mars. En outre, un programme complet de formation musicale a été mis en place à l'intention de 24 musiciens de Mossoul et 20 étudiants de Mossoul ont été formés à la réalisation de films.

72. Le 1<sup>er</sup> mars, en partenariat avec le Ministère iraquien du travail et des affaires sociales et la province de Basra, l'UNESCO a célébré la remise de diplômes à 100 stagiaires (dont deux femmes) qui avaient suivi des ateliers de quatre mois sur l'acquisition de compétences en matière de construction à Basra.

73. À Bagdad, de février à avril, l'UNESCO a organisé quatre réunions avec 14 hauts responsables des forces de sécurité et du comité national de sécurité pour s'entretenir de la liberté de circulation des journalistes. Les participants étaient d'accord sur la nécessité d'améliorer les relations entre les policiers et les journalistes et de former les agents de police aux méthodes de travail avec les journalistes.

74. Durant la période considérée, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a continué d'aider les organismes iraqiens, sur le plan des activités de renforcement des capacités, à lutter contre le trafic de stupéfiants. Il a également appuyé la législation visant à lutter contre le trafic illicite de migrants et a travaillé sur les questions liées à la traite des personnes. En coopération avec le Ministère de la justice, il a lancé, dans le cadre de son projet Strive Juvenile, une évaluation des établissements d'éducation surveillée pour mineurs, afin de prévenir et de combattre l'extrémisme violent touchant les enfants et les mineurs.

75. Le Service de la lutte antimines a déminé 49 107 mètres carrés de zones contaminées par des munitions explosives dans les provinces d'Anbar et de Ninive afin de favoriser le retour des habitants en toute sécurité et l'exploitation des terres. À Basra, 52 700 mètres carrés de champs de mines hérités de conflits antérieurs ont été dépollués à l'aide d'une organisation nationale qui a mené les activités de déminage pour la première sous l'encadrement du Service de la lutte antimine. Afin de pérenniser l'enlèvement des munitions explosives au sein de l'administration, le Service de la lutte antimines a formé 11 agents de police comme instructeurs en neutralisation des munitions et des explosifs ainsi qu'en neutralisation des engins explosifs improvisés, le cours se terminant le 24 février.

76. L'équipe de pays des Nations Unies a continué de plaider en faveur d'un sentiment plus profond d'appropriation par le Gouvernement iraquien concernant la prestation de services à ses citoyens, comme la réforme de la protection sociale et l'atténuation des effets des changements climatiques.

## **IV. Sécurité et questions opérationnelles**

### **A. État d'avancement de la mise en œuvre des dispositions en matière de sécurité**

77. Le Département de la sûreté et de la sécurité a suivi l'évolution de la situation dans tout le pays et appliqué des mesures de gestion des risques pour permettre l'exécution des opérations menées par les Nations Unies. Durant la période considérée, il a poursuivi ses activités de surveillance, en adaptant les mesures de sécurité et les plans d'urgence, en assurant la liaison avec les autorités du Gouvernement hôte et en diffusant des informations et des avis afin de maintenir la sensibilisation du personnel aux changements sur le plan de l'état de la sécurité.

78. Le Département a appuyé en moyenne 39 missions par jour sur le terrain dans tout le pays, à des niveaux de risque allant de « moyen » à « élevé ». Il a continué de se coordonner étroitement avec le Gouvernement hôte et de dialoguer avec lui afin

que les opérations des Nations Unies bénéficient des conditions de sécurité requises, s'agissant en particulier des déplacements et des autorisations d'accès aux régions toujours soumises à des mesures de confinement liées à la COVID-19.

## **B. Installations de la Mission, logistique, aviation et questions financières et juridiques**

79. Dans le respect de protocoles stricts en matière de santé et de sécurité, la Mission a réalisé des projets de construction dans les bureaux régionaux de la MANUI, le camp de l'Unité de gardes des Nations Unies et la Base de soutien avancée à Bagdad.

80. La Mission a continué d'appuyer les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies et l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes pour qu'ils puissent s'exécuter de leurs mandats, leur fournissant des espaces de bureaux, des logements et des services aériens et de télécommunications.

81. En collaboration avec l'OMS et le Ministère iraquien de la santé, la MANUI a poursuivi sa campagne de vaccination contre la COVID-19 à l'intention des membres du personnel des Nations Unies et de leurs proches en Iraq. Au 31 mars, la Mission avait administré 7 192 premières ou deuxièmes doses du vaccin contre la COVID-19 et 464 doses de rappel. Au 31 mars, 95 % du personnel recruté sur le plan international de la MANUI et 93 % du personnel recruté sur le plan national avaient reçu leurs premières et deuxièmes doses du vaccin.

## **V. Observations**

82. La formation rapide d'un nouveau gouvernement est capitale pour le règlement des problèmes multiples auxquels se heurte l'Iraq. Elle constituera une première étape essentielle dans la mise en place de réformes axées sur des résultats, préparant ainsi la voie à un avenir plus viable, pour tous les Iraquiens.

83. Je rappelle qu'il importe de toute urgence d'instaurer un dialogue institutionnalisé et régulier entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan, afin de parvenir à des accords durables, fondés sur la Constitution, concernant les questions à régler.

84. L'attaque au missile qui a été perpétrée à Erbil le 13 mars et d'autres attaques récentes surviennent à un moment décisif sur le plan politique pour l'Iraq, qui est sur la voie d'une plus grande stabilité. Je demande une fois de plus à toutes les parties concernées de faire montre de retenue et d'éviter l'escalade. J'exhorte également les partenaires de l'Iraq à appuyer l'action qu'il mène pour faire avancer la paix, la stabilité et la sécurité régionales, conformément aux principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et de relations de bon voisinage.

85. L'impunité des violations des droits humains, en particulier dans le cadre des manifestations, demeure préoccupante. J'encourage donc vivement un redoublement des efforts pour demander véritablement des comptes aux auteurs de ces actes, notamment par l'ouverture d'enquêtes effectives et transparentes et de poursuites, afin de mettre un terme à l'impunité et de veiller à ce que justice soit rendue aux victimes.

86. Il importe que les acquis et les enseignements tirés des élections législatives servent au renforcement constant des institutions et des processus électoraux. Je me félicite donc des mesures prises par la Haute Commission électorale indépendante

pour faire avancer le processus d'examen à l'issue des élections. Je salue l'appui persistant des États Membres aux activités d'assistance électorale, en particulier le projet MANUI-PNUD intitulé « Appui au processus électoral en Iraq : phase de renforcement des capacités ».

87. Selon l'aperçu des besoins humanitaires 2022, la situation humanitaire en Iraq s'est considérablement améliorée depuis la fin des opérations militaires de grande ampleur qui avaient été lancées contre Daech en 2017, mais d'importants besoins humanitaires subsistent. Dans cette optique et compte tenu du redressement de l'économie iraquienne et des solides recettes pétrolières engrangées, j'engage le Gouvernement iraquien à redoubler d'efforts pour assurer les besoins fondamentaux et la protection du peuple iraquien, notamment des personnes qui étaient tributaires d'une aide humanitaire internationale. J'encourage également les autorités à élargir leur collaboration, leur financement et leur appropriation de la coopération au développement, de manière à consolider le contrat social entre les citoyens et l'État, pour tous les Iraquiens, sur l'ensemble du territoire.

88. L'Iraq étant l'un des cinq pays les plus sévèrement touchés par la crise climatique, le Gouvernement a accordé la priorité à la nécessité d'en combattre les effets qui vont en s'aggravant. Compte tenu de problèmes particulièrement pressants liés à la pénurie d'eau et à la salinité, j'invite instamment tous les acteurs régionaux à engager un dialogue constructif et sérieux sur la question du partage de l'eau. Je demande également aux États Membres d'épauler davantage le plan du Gouvernement visant à prioriser l'action climatique.

89. Je félicite le Gouvernement de son attachement au rapatriement des familles iraqiennes du camp de Hol en République arabe syrienne, tout en soulignant qu'il importe de poursuivre le rapatriement du grand nombre d'Iraquiens qui sont encore sur place.

90. Je partage l'objectif du Gouvernement visant à mettre un terme aux déplacements en Iraq. L'ONU reste fidèle à sa promesse d'aider le Gouvernement dans la recherche d'une solution durable pour toutes les personnes déplacées et les rapatriés, qui demeurent vulnérables en Iraq, notamment en accompagnant les mesures de cohésion sociale.

91. Enfin, je tiens à exprimer mes sincères remerciements à ma représentante spéciale, Jeanine Hennis-Plasschaert, et au personnel des Nations Unies en Iraq pour le dévouement constant dont ils ont fait preuve, afin d'exécuter le mandat confié à l'Organisation, en ces temps d'exception particulièrement difficiles. Je tiens également à exprimer mes sincères remerciements à ma représentante spéciale adjointe, Sólrún Gísladóttir, pour le dévouement avec lequel elle s'est acquittée de ses fonctions au service de l'Organisation des Nations.